VILLE DE
PARIS

INFORMATION
D26SGVP-007550

Exercice du droit de préemption urbain sur les lots n°43, n°318 et n°402 situés 41, rue Mouraud, à Paris 20e, sur les parcelles cadastrées CZ n°1 et CZ n°3.

Vu les articles L 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants et L. 300-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération DU 2005 89 / DPVI 2005 16-2°, des 24 et 25 mai 2005, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé le projet de territoire du Quartier Saint-Blaise ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3ème et 4ème arrondissements) et du 7ème arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 29 mars 2026 déléguant au Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Paris le 2 juin 2026, portant sur les lots n°43, n°318 et n°402 situés 41 rue Mouraud à Paris 20e sur les parcelles cadastrées CZ n°1 et CZ n°3, au sein de la galerie commerciale Mouraud, dans le secteur de l'îlot du Clos, au prix de 240.000,00 € en valeur « occupée » ;

Considérant que le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) Saint Blaise prévoit la reconversion du centre commercial Saint Blaise, cette reconversion s'inscrivant dans la deuxième phase du GPRU avec la rénovation de l'ilot du Clos et de l'îlot Mouraud, conformément au projet de territoire approuvé en 2005 ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 26 juin 2026 ;

A, par décision du 24 juillet 2026, exercé le droit de préemption urbain au prix déclaré dans la DIA de 240.000,00 € en valeur « occupée », sur :

les lots n°43, n°318 et n°402 situés 41 rue Mouraud à Paris 20e
sur les parcelles cadastrées CZ n°1 et CZ n°3.

en vue de la constitution de réserves foncières préalables à la rénovation du centre commercial Mouraud et de l'ilot du Clos.

Pour le Maire de Paris et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris

Benjamin RAIGNEAU

Date de mise en ligne : le 27 juillet 2026